

Chasné

vous intéresse

#233
MAI 2026

Bulletin d'information
de votre commune
www.chasnesurillet.fr



Edito

Une nouvelle équipe municipale pour un nouvel élan

Chères Chasnéennes, chers Chasnéens,

Les élections municipales des 15 et 22 mars ont amené de nouvelles élues et de nouveaux élus autour de la table du conseil municipal. Avec un taux de participation de 68,03% au second tour, Chasné-sur-Illet a retrouvé l'image d'une commune où la démocratie n'est pas assoupie. C'est notre fierté. Une page se tourne.

Un nouveau chapitre de notre histoire communale s'écrit désormais, autour d'un programme réaliste et réalisable, une gestion rigoureuse et transparente, la volonté d'élargir la participation citoyenne aux projets qui ne tarderont pas à être lancés. Ainsi, un nouveau conseil municipal des jeunes sera élu à la rentrée. Un conseil des sages sera constitué. Les deux contribueront à éclairer par leurs avis, les choix du conseil municipal.

Se connaître, se parler, échanger, partager fera progresser notre envie de vivre ensemble, de partager notre espace commun. D'aider ceux qui en ont le plus besoin.

Il nous appartient désormais de contribuer collectivement à préparer les conditions d'un développement maîtrisé, avec le concours de Liffré Cormier communauté, notre communauté de communes.

Redonner confiance aux agents, améliorer leurs conditions de travail, moderniser la commune, améliorer l'entretien de nos routes et de notre cadre de vie, entretenir nos bâtiments communaux... le cap est donné. Le travail a commencé.

Ensemble, je sais que nous réussirons demain. Fiers d'être Chasnéennes et Chasnéens.

Bien à vous,

Bertrand BONENFANT
Maire de Chasné-sur-Illet

Le budget
p. 2

Trombiscoposcope
p. 4

Ça bouge à Chasné
p.7

Bulletin d'information bimestriel de la commune de Chasné-sur-Illet (35250).

Directeur de publication : M. le Maire, Bertrand Bonenfant

Conception / Réalisation : service communication

Impression : imprimé par la commune de Chasné-sur-Illet.

Crédits photos : commune de Chasné-sur-Illet, Bertrand Bonenfant, Liffré Cormier communauté

Tirage : 750 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.

Journal distribué gratuitement par la commune.



Budget primitif 2026

Le budget de la commune expliqué simplement

-> C'est quoi le budget de la commune ?

Le budget de la commune, c'est comme le budget d'une famille.

Chaque année, la commune :

- **Reçoit de l'argent** (impôts, aides de l'État...)
- **Dépense de l'argent** (école, routes, entretien...)

Le but est simple :

Que tout fonctionne bien pour les habitants

• D'où vient l'argent ?

La commune recevra, par divers moyens, environ **1 667 000 €** en 2026

Cet argent vient surtout :

- Des impôts locaux
- Des aides de l'État
- Des services (cantine, garderie...)

Mais ce n'est pas suffisant pour tout payer

Alors la commune utilise aussi une partie de l'argent économisé en 2025 : **337 000 €**

 **C'est comme une famille qui utilise un peu de ses économies**

→ À quoi sert l'argent ?

La commune dépensera, environ, sur 2026 : **2 004 000 €**

Cet argent servira à :

Payer les personnes qui travaillent pour la commune

Personnels périscolaires, agents, entretien

Faire fonctionner les bâtiments

Chauffage, électricité, réparations, ...

Entretien des routes, fossés, ...



Assurer les services publics
Pompiers, associations, équipements

 **C'est tout ce qui permet de vivre bien dans la commune**

• Et pour les projets ?

La commune met aussi de l'argent de côté pour les projets :

En 2026 : environ **463 700 €**

Cet argent sert à :

- Réparer
- Construire
- Améliorer la commune
- Créer de nouveaux services

C'est comme une famille qui met de côté pour :

- Refaire la maison
- Construire un garage
- Changer la cuisine
- Acheter une voiture



Les impôts sur le foncier bâti ?

Bonne nouvelle

Le conseil municipal a décidé de **baissier la taxe sur le foncier bâti, -3%**

 **Mais grâce à d'autres recettes, le budget reste équilibré**

- La commune a assez d'argent pour payer ses dépenses.
- Et même de quoi préparer l'avenir

Elle doit faire attention car il faut réparer les routes et entretenir les fossés en urgence. C'est une dépense non prévue.

Une commune avance sereinement quand elle construit ses projets sur des bases solides, au rythme de ses moyens et des besoins de ses habitants.

Budget primitif 2026

-> Pourquoi ce 1^{er} budget est spécial ?

Parce que c'est un **budget provisoire**.

La nouvelle équipe municipale vient d'arriver. Elle va maintenant :

- Étudier
- Discuter
- Proposer des projets



Le budget pourra donc évoluer bientôt

La commune :

- Dépense de façon raisonnable
- Utilise ses économies avec prudence
- Prépare les projets futurs

Le budget 2026, c'est comme une famille qui gère bien son argent :

elle paie ses dépenses, utilise un peu ses économies et met de côté pour l'avenir.

-> C'est quoi la taxe foncière ?

La taxe foncière, c'est un impôt local payé par les propriétaires.

Elle sert à financer les services de la commune :

- École
- Entretien des routes
- Espaces verts
- Services publics



-> Comment ça fonctionne ?

La taxe foncière dépend de deux éléments :

1. La valeur du logement
(C'est une estimation faite par l'État)
2. Le taux voté par la commune
(C'est la part décidée par les élus communaux)

La commune a décidé de commencer à baisser le taux de taxe foncière



Nouveau taux : 51,13 %, baisse de 3% et ce n'est qu'un début !

Pourquoi baisser le taux ?

Parce que :

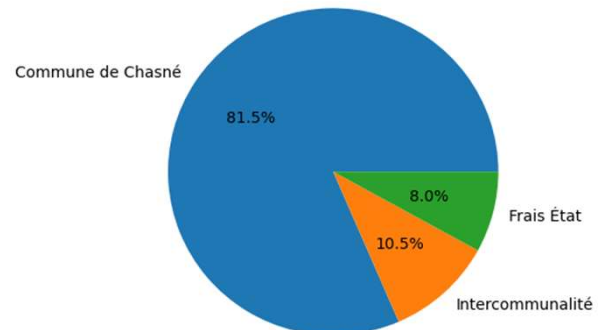
- Les recettes évoluent (bases fiscales et nombre de foyers imposables)
- Nous avons le taux le plus élevé du secteur
- Aider un peu les habitants à conserver leur pouvoir d'achat... limiter la pression fiscale

-> Et pour votre facture ?

Même si le taux baisse, la facture ne baisse pas forcément autant.

Parce que la valeur du logement augmente chaque année.
(Base - décision nationale)

Répartition de 100 € de taxe foncière à Chasné-sur-Illet



-> Concrètement

Votre taxe dépend donc de :

- La baisse du taux (communal). La commune agit sur le taux
- L'augmentation de la base par l'État

Donc

- Votre taxe peut baisser légèrement
- Rester stable
- Ou augmenter moins que prévu

La commune baisse le taux pour limiter l'augmentation de votre taxe, même si la valeur de votre logement augmente.

• Une nouvelle équipe à la Mairie

1 Maire
5 adjoint.e.s
4 conseiller.e.s délégué.e.s
5 Conseiller.e.s de la majorité
4 Conseiller.e.s de la minorité



Bertrand BONENFANT

Maire
7^{ème} vice-président enfance jeunesse
à Liffré Cormier Communauté



Jean-Yves CARRÉ

1^{er} adjoint

Finances
Urbanisme
Personnel territorial



Nathalie HEUZE-MICHEL

2^{ème} adjointe
Conseillère communautaire

Vie sociale
Commerce - Artisanat
Ecole - Périscolaire



Bernard FONTAINE

3^{ème} adjoint

Sports - Jeunesse
Vie associative
Animaux dangereux
ou errants



Géraldine SÉGUIN

4^{ème} adjointe

Communication
Animation
Numérique



Francis PICHON

5^{ème} adjoint

Patrimoine
Travaux
Voirie



Aurélie TUAL

Suivi de l'exécution
budgétaire
Participation à la
préparation budgétaire
Suivi des procédures
administratives
Appui à la sécurisation
des actes



Yann LECHEVALIER

Suivi des actions liées au
paysage et au cadre de vie
Suivi des projets
environnementaux
Participation aux réflexions
sur la biodiversité
Lien avec les partenaires
institutionnels et associatifs



Mathilde JOULAIN

Suivi des actions
relatives à la santé
Lien avec
les professionnels
de santé
Participation
à la définition
des orientations
en matière de santé
Suivi des projets
avec les partenaires
institutionnels
et associatifs



Philippe DINARD

Associations en lien
avec les seniors
Seniors



Aurore Legrain



Sophie Fortunati



Bruno Folliet



Océane Lanoé



Luc Charpentier

Les conseiller.e.s municipaux du groupe minoritaire



Eric Levenez



Jonathan Humo



Cathy Lozachmeur



Émilie Rousseau

• Les commissions mises en place

Finances

Jean-Yves CARRE
Bernard FONTAINE
Nathalie HEUZE-MICHEL
Francis PICHON
Géraldine SEGUIN
Aurélie TUAL
Sophie FORTUNATI
Bruno FOLLIET
Eric LEVENEZ
Jonathan HUMO

Ressources humaines

Jean-Yves CARRE
Aurélie TUAL
Sophie FORTUNATI
Francis PICHON
Yann LECHEVALIER
Nathalie HEUZE-MICHEL
Mathilde JOULAIN
Cathy LOZACHMEUR
Jonathan HUMO

Enfance jeunesse Restauration scolaire, affaires scolaires

Nathalie HEUZE-MICHEL
Mathilde JOULAIN
Philippe DINARD
Océane LANOE
Cathy LOZACHMEUR

Communication

Géraldine SEGUIN
Bernard FONTAINE
Aurélie TUAL
Yann LECHEVALIER
Jonathan HUMO

Culture, sports, loisirs

Bernard FONTAINE
Géraldine SEGUIN
Francis PICHON
Aurore LEGRAIN
Yann LECHEVALIER
Océane LANOE
Emile HOUSSEAU

Travaux, patrimoine, voirie

Francis PICHON
Yann LECHEVALIER
Jean-Yves CARRE
Luc CHARPENTIER
Bruno FOLLIET
Sophie FORTUNATI
Aurore LEGRAIN
Eric LEVENEZ
Jonathan HUMO

Environnement, eau, agriculture

Francis PICHON
Yann LECHEVALIER
Jean-Yves CARRE
Aurélie TUAL
Mathilde JOULAIN
Emilie HOUSSEAU

Commerce, artisanat

Nathalie HEUZE-MICHEL
Jean-Yves CARRE
Yann LECHEVALIER
Sophie FORTUNATI
Aurélie TUAL
Océane LANOE
Eric LEVENEZ

Conseil municipal des enfants, conseil municipal des aînés

Géraldine SEGUIN
Francis PICHON
Philippe DINARD
Jonathan HUMO

RGPD

Jean-Yves CARRE
Nathalie HEUZE-MICHEL
Bruno FOLLIET

Appels d'offres

Titulaires :
Jean-Yves Carré
Bernard Fontaine
Nathalie Heuzé-Michel
Suppléant.e.s :
Francis Pichon
Géraldine Séguin
Eric Lévenez

CCAS

Nathalie HEUZE-MICHEL
Mathilde JOULAIN
Philippe DINARD
Bruno FOLLIET
Luc CHARPENTIER
Émilie HOUSSEAU

- Francis Pichon désigné Représentant au SDE 35
- Bertrand Bonenfant désigné Correspondant défense
- Nathalie HEUZE-MICHEL désignée Déléguée élue au COS Breizh
- Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuzé-Michel et Cathy Lozachmeur désignés représentants de la commune au conseil d'école de l'école publique de la Choinette.
- Bertrand Bonenfant et Aurélie Tual désignés représentants de la commune à l'ACSE 175.

● En direct des agents communaux

Derrière chaque service, des femmes et des hommes engagés

Le matin, la mairie ouvre ses portes. Un parent vient inscrire son enfant, un habitant pose une question, un dossier doit avancer... En coulisses, les services communaux s'activent déjà. À Chasné-sur-Illet, ce sont des agents investis qui font vivre la commune, au plus près de vos besoins.

À la mairie : accueillir, accompagner, organiser

Derrière le guichet, ce n'est pas seulement de l'administratif : c'est de l'écoute, du conseil, et beaucoup de coordination.

La **secrétaire générale adjointe** orchestre le fonctionnement de la commune : préparation des conseils municipaux, suivi des décisions, lien avec les élus. À ses côtés, l'**adjointe administrative** accueille, informe et accompagne les habitants dans leurs démarches du quotidien.

Un poste dédié à la **comptabilité et aux finances** n'est pas pourvu, il devrait venir prochainement compléter l'équipe pour renforcer le suivi budgétaire de la commune.

Sur le terrain : entretenir et améliorer le cadre de vie

Pendant ce temps, dehors, les équipes techniques sont à l'œuvre.

Sous la responsabilité du **responsable des services techniques**, les **trois agents polyvalents** interviennent partout dans la commune : espaces verts, bâtiments, voirie... Leur mission ? Que Chasné-sur-Illet soit agréable, fonctionnelle et bien entretenue, jour après jour. Un challenge de tous les jours...

Autour des enfants : accompagner, sécuriser, faire grandir

Aux heures périscolaires, une autre équipe prend le relais.

La **responsable adjointe du périscolaire** organise les temps d'accueil et les activités.

Les **agents et ATSEM** veillent sur les enfants, les accompagnent dans leurs découvertes et leur quotidien. Une **agente référente handicap** assure un accompagnement adapté pour que chaque enfant trouve pleinement sa place. En plus, il y a des bénévoles, mais on vous en parlera plus dans le prochain bulletin.

Des lieux de vie et de partage

La commune, ce sont aussi des espaces qui créent du lien.

À la **médiathèque**, la responsable propose lectures, animations et découvertes pour tous les âges.

Côté **restauration**, le responsable veille à la qualité des repas servis, avec une attention particulière portée aux enfants.

Une équipe, un même engagement

Qu'ils soient en mairie, sur le terrain, auprès des enfants ou dans les équipements communaux, tous les agents partagent un même objectif : **assurer un service public de qualité, au plus proche des habitants.**

● Ça bouge à Chasné

Internet

Depuis des mois, l'école est privée de connexion internet. Avec l'assistance des services de Liffré Cormier communauté, nous avons profité des vacances d'avril pour faire intervenir l'opérateur qui a rétabli les connexions de l'école, du restaurant scolaire et du centre de loisirs.



Fibre

Après avoir vérifié le niveau d'équipement des bâtiments municipaux, la décision a été prise d'installer la fibre à la mairie, à la médiathèque, au centre de loisirs, au restaurant scolaire, à la maison des services. L'équipement permettra de faciliter le travail de nos agents qui bénéficieront d'un nouveau parc de matériel moderne.

Patrimoine

L'accès à l'ancien four banal de la commune est désormais fermé au public. L'état du bâtiment, qui nécessitera d'importants travaux de réhabilitation, fera l'objet d'une expertise. Un beau sujet qui sera à l'ordre du jour de la commission des travaux.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, le radar pédagogique qui était depuis octobre au Champ-Thébault, a été déplacé et installé rue de l'Illet. Il sera désormais déplacé toutes les six semaines dans un lieu différent pour sensibiliser les usagers de la route à la sécurité routière.



Travaux

Au nouveau cimetière, nos agents ont réalisé une allée pour relier l'allée principale au columbarium et permettre aux familles d'accéder au site dans les meilleures conditions.

Entretien

Une cartographie des travaux d'entretien à réaliser dans la commune est en cours pour intégrer les nouveaux lotissements qui arrivent en fin de contrats.

Cette cartographie permettra de planifier les travaux à programmer. Au stade de foot, l'entretien du terrain d'entraînement est réalisé. Les grilles et le bungalow de l'entreprise Colas vont prochainement être évacués.

● L'actu du CCAS

Un nouveau conseil d'administration

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a été officiellement installé jeudi 30 avril. Sa mission : accueillir, informer, orienter les habitants vers les dispositifs d'aides adaptés à leur situation, en apportant un soutien direct aux personnes en difficulté, notamment sous forme d'aides financières ou d'accompagnement administratif.

Il est composé du maire, président de droit du conseil d'administration, de six conseillers municipaux et de six particuliers nommés. Issu des élections du 22 mars 2026, le nouveau conseil d'administration du CCAS est composé de :

Bertrand Bonenfant, maire de Chasné-sur-Illet, président du CCAS

Le collège des élus :

Nathalie Heuzé-Michel, 2^{ème} adjointe, élue vice-présidente du CCAS
 Luc Charpentier, conseiller municipal ;
 Émilie Housseau, conseillère municipale ;
 Philippe Dinard, conseiller municipal délégué aux aînés ;
 Mathilde Joulain, conseillère municipale déléguée au plan santé ;
 Bruno Folliet, conseiller municipal.

Le collège des particuliers :

Marie-Thérèse Alleaume ;
 Fanny Berrajah ;
 Céline Krupa ;
 Fabrice Lefrançois ;
 Colette Roquet ;
 Laëtitia Rouault.

Le CCAS a voté à l'unanimité la composition de sa commission seniors.

Fanny Berrajah ;
 Luc Charpentier ;
 Philippe Dinard ;
 Mathilde Joulain ;
 Fabrice Lefrançois ;
 Colette Roquet ;
 Laëtitia Rouault.

Parmi ses missions, le CCAS gère la maison qu'il a construite et dont il perçoit les loyers. Il organise le repas des aînés, verse des aides sous conditions de ressources :

Coupons sport pour la rentrée (participation au financement de l'adhésion sur présentation de justificatifs), aides ponctuelles au paiement de la taxe foncière, de factures, loyers, transport, factures d'énergie. Il attribue des bons alimentaires pour aider les familles confrontées à des difficultés. 2 652 € d'aide ont été versées par le CCAS de Chasné-sur-Illet en 2025. Le projet de budget pour 2026 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 26 547,50 € et en investissement à hauteur de 39 293,64 €.

Pour tout renseignement sur les aides du CCAS, contactez la mairie au **02 99 55 24 36**.



**Mardi 23 juin 2026
13h45**

Salle des Moissons

Opération de sensibilisation
des seniors au partage de la
route
avec les autres usagers.

● Le PLUi-H : comprendre simplement

Le **PLUi-H** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat) est le document qui fixe, à l'échelle de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, les règles d'aménagement pour les années à venir.

Il répond à des questions très concrètes : Où et comment construire ? Quels logements développer ? Quels espaces préserver ?

PLUi ou PLUi-H : quelle différence ?

Le **PLUi** organise l'urbanisme : zones constructibles, règles de construction, préservation des espaces naturels et agricoles. Le **PLUi-H** va plus loin en intégrant en plus une **véritable politique de l'habitat**.

Concrètement, cela signifie que le PLUi-H ne se contente pas de dire où construire, mais aussi : **Pour qui construire ?** (jeunes, familles, seniors...) **Combien de logements produire ? Avec quelle diversité ?** (accession, locatif, logements abordables)

Pourquoi passer au PLUi-H ?

Changer de niveau, cela permet de mieux coordonner **urbanisme et besoins en logement** à l'échelle de plusieurs communes. Cela permet : de mieux répondre aux **besoins réels des habitants**, d'éviter un développement déséquilibré d'une commune à l'autre, d'organiser les équipements (écoles, mobilités, services) de façon cohérente et d'anticiper les évolutions démographiques.

Un enjeu majeur pour la commune

Pour Chasné-sur-Illet, le PLUi-H permet de **maîtriser son développement** tout en s'inscrivant dans un projet de territoire plus large : accueillir de nouveaux habitants sans perdre son identité, préserver son cadre de vie et préparer l'avenir.

Et pour les habitants ?

Au quotidien, cela a des effets concrets :

Possibilités de construire ou de rénover, types de logements proposés, préservation des paysages et du cadre de vie, et cela permet aussi de revoir un peu la copie du PLUi par rapport à des besoins nouveaux. Et également d'avoir un vrai dossier réglementaire à l'échelle de Chasné-sur-Illet, adapté aux besoins de demain.

Un projet pour aujourd'hui... et demain

Le PLUi-H est donc bien plus qu'un document technique : c'est une **feuille de route collective** pour construire un territoire équilibré, durable et adapté aux besoins de tous.

Donnez votre avis : Un recueil est disponible en mairie,

● La liaison cyclable, c'est pour bientôt !

Les travaux de la première liaison cyclable du schéma directeur cyclable de Liffré Cormier communauté ont été approuvés en 2022. La liaison Chasné-Liffré a été validée le 9 janvier 2024 par le Bureau de la communauté de communes. Les travaux ont été entrepris avec l'accord d'un agriculteur d'Ercé, propriétaire foncier, suite à une enquête publique avec avis favorable.



Les travaux sont désormais terminés depuis plusieurs mois mais la voie cyclable est toujours bloquée. Suite à un nouveau bornage demandé par le propriétaire foncier, Liffré Cormier communauté a dû se porter acquéreur de deux bouts de parcelles de 141 m² sur Chasné (70,50 €) et 169 m² sur Ercé (84,50 €). La délibération a été votée mardi 28 avril par le conseil communautaire. Une ouverture de la liaison est donc (enfin) envisageable avant l'été !

● La parole aux groupes

Groupe de la majorité : Réussir Chasné

Chères Chasnéennes, chers Chasnéens,

Le 22 mars dernier, vous avez choisi une équipe pour conduire les affaires de notre commune. Ce choix nous engage pleinement, avec une responsabilité claire : agir, dans la sérénité, pour l'intérêt général.

Depuis l'installation du conseil municipal, plusieurs recours ont été déposés (quatre mais en réalité sur le même sujet). Ils suivent leur cours normal devant la juridiction administrative, dans le respect des règles de notre État de droit. Nous y répondons avec sérieux et confiance, sans détourner notre énergie de l'essentiel.

Car l'essentiel est ailleurs.

Il est dans le quotidien de notre commune : faire avancer les projets, assurer la qualité des services, préparer l'avenir, accompagner les transitions, et répondre concrètement aux attentes des habitants.

Le conseil municipal est un lieu de débat démocratique. Toutes les sensibilités y sont représentées et participent aux commissions de travail. C'est dans ce cadre que doivent se construire les échanges, avec exigence, mais aussi avec respect et sens des responsabilités.

Nous faisons le choix de ne pas prolonger les tensions du passé. Le temps du débat électoral est derrière nous. Celui de l'action collective est ouvert.

Chasné-sur-Illet a des atouts, des énergies, des projets. Nous sommes convaincus que c'est en privilégiant le travail, l'écoute et le dialogue que nous pourrions les faire grandir.

C'est dans cet esprit que nous avançons, avec vous.

Vos élus de la majorité

Groupe de la minorité : Avec vous pour Chasné

«Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoyant un encart dédié à la communication de la minorité au sein du bulletin municipal (Chasné Vous Intéresse), voici le message que nous avons demandé à publier dans la prochaine édition : Nous remercions chaleureusement les habitants qui nous ont fait confiance le 22 mars. Avec 48,25 % des voix, notre liste dispose d'une légitimité forte. Lors du conseil d'installation, nous avons proposé qu'un poste d'adjoint nous soit attribué afin que l'ensemble des administrés soit représenté au sein de l'exécutif local. Malheureusement, la majorité s'est opposée à cette main tendue, faisant le choix d'une gestion fermée. À ce jour, nous regrettons l'absence totale d'échanges : nous ne sommes inclus dans aucune discussion préparatoire, situation qui écarte de fait près de la moitié des citoyens de la vie publique. Malgré cet isolement, nous siégerons avec vigilance, car représenter un électeur sur deux est une responsabilité que nous prenons à cœur. La sincérité du scrutin est le socle de notre démocratie. C'est pourquoi un recours en annulation a été déposé par Eric LEVENEZ (soutenu par notre liste) auprès du Tribunal Administratif. Cette démarche est motivée par une manœuvre déloyale survenue en période de réserve le samedi précédant le vote, où toute propagande est proscrite. En verrouillant les réseaux sociaux après une publication polémique, les auteurs ont empêché tout droit de réponse, faussant le débat au dernier moment. Ce malaise est partagé : sur les quatre recours examinés par la justice, un seul émane de notre liste. Les trois autres sont des initiatives de citoyens indépendants. Cette pluralité de saisines démontre l'ampleur du trouble causé à l'ordre électoral. Nous attendons sereinement la décision des magistrats pour garantir l'éthique de nos institutions. Nous restons à votre écoute pour porter vos préoccupations et défendre l'intérêt général au conseil municipal.

Vos élus "Avec vous pour Chasné"

Eric LEVENEZ, Cathy LOZACHMEUR, Jonathan HUMO, Émilie HOUSSEAU

• Les rendez-vous de la Médiathèque

Chasné sur Illet

Atelier Philo

La Nature C'est quoi ?

Enfants 7 à 12 ans

Samedi 30 mai de 10h à 11h



Atelier animé par **Brigitte Pasquier**

Inscription par mail : mediatheque@chasnesurillet.fr

Chasné sur Illet

Troc Plantes

Samedi 30 mai de 11h à 12h

Echanger des plants, des astuces de jardinage, et des graines.

Atelier de fabrication de pochettes à graines

A la médiathèque, sans inscription



Chasné sur Illet

Club Lecture

avec les bénévoles de la médiathèque

Prochain RDV **jeudi 18 juin à 20h**

le thème : "INDIENS"



mediatheque@chasnesurillet.fr

Chasné sur Illet

Atelier Crochet

Vendredi de 18h30 à 19h45

Le 19 juin

Tout Public à partir de 10 ans

Pour découvrir ou se perfectionner

Atelier animé par **Anne Ruhlmann**

Inscription auprès de la médiathèque mediatheque@chasnesurillet.fr



Libre-Formes Communauté

SPRINGS DE LA PETITE ENFANCE "EN EQUILIBRE"

DU 1er AU 6 JUIN 2026

ÇA MARCHE, ÇA CHANTE, ÇA DACCORTE

ANIMATION MUSICALE, COULEUR DE PAGES, LECTURES POUR LES PETITES OREILLES

09 87 19 99 54

AU PROGRAMME :

Une semaine pour explorer l'équilibre sous différentes formes - équilibre du corps, des sens, des émotions, dans le quotidien...

TOUTE LA SEMAINE SUR LE TERRITOIRE LIBRE-FORMES COMMUNAUTÉ



Les places des ateliers et des spectacles sont limitées. Pensez à vous inscrire !

Par mail : mediatheque@chasnesurillet.fr

ou par téléphone : 07 87 19 99 54

• Les rendez-vous des associations

Ptit Illet

1ère FÊTE PRINTEMPS

SAMEDI 30 MAI 10H à 18H

Chasné-sur-Illet

MARCHÉ DE CRÉATEURS à LA SALLE DES MOISSONS

MARCHÉ GOURMAND RESTAURATION SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

CONCOURS DE VÉLOS FLEURIS à VOUS DE JOUER

Animations TOUTE LA JOURNÉE

Chasné-sur-Illet



SOIRÉE PANDÉMIE

LE VENDREDI 5 JUIN

20H45 PETITE SALLE DES MOISSONS À CHASNÉ

INSCRIPTION ATOUSJEUX@GMAIL.COM

VENEZ SAUVER L'HUMANITÉ



ORGANISÉ PAR L'ACC.A CHASNE SUR ILLET

Concours Pêche à la TRUITE

(Ouvert à tous)

CHASNE SUR ILLET

Le samedi 6 Juin 2026

Etang le grand Mézeray (Accès fléché à partir de Chasné)

Inscriptions à partir de 7h30

1 Café d'offert par inscription

BUVETTE - GALETTES/SAUCISSES - CASSE-CROUTE

IMPRESSION REALISEE PAR LA MAIRIE

BALADE Gourmande

13 JUIN 2026

CHASNÉ SUR ILLET

https://caslvt.blogspot.com/

DÉPART : 18H - 19H salle des Moissons

TARIF : 19€ (adulte) / 9€ (-12 ans)

DISTANCE : 9 km



• Les rendez-vous de l'école

PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE

La Choinette de Chasné Sur Illet

Vendredi 29 mai de 17h à 18h30



Fête de l'école de la Choinette

LE SAMEDI 20 JUIN 2026

Kermesse Tombola à partir de 15h

Petite restauration et buvette sur place

Repas (soir) sur réservation

Boum jusqu'au bout de la nuit

Site de la Porte Pilote



● Les numéros utiles

Mairie	La Porte-Pilet, Chasné-sur-Illet 02 99 55 24 36 mairie@chasnesurillet.fr
École publique	10 rue de l'École, Chasné-sur-Illet 02 99 55 42 32 - ecole.0350180f@ac-rennes.fr
Collège public de Liffré	50 avenue du Président François-Mitterrand, Liffré 02 99 23 55 55 - ce.0351790f@ac-rennes.fr
Collège privé Saint-Michel	15, rue des Ecoles, Liffré 02 99 68 32 06 - college@saintmichelliffre.org
Lycée public Simone-Veil	1, avenue de l'Europe, Liffré 02 99 84 92 84 - ce.0352950S@ac-rennes.fr
Médiathèque	12 bis, rue de l'École, Chasné-sur-Illet 07 87 19 99 54 - mediatheque@chasnesurillet.fr
SAUR	Service clientèle 02 78 51 80 00
Urgences 24/24	02 78 51 80 09
ValcoBreizh (déchets)	02 99 68 03 15

Urgences médicales (Samu)	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Médecin de garde	116 117 (en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux)
Pharmacie de garde	32 37
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Défibrillateurs à Chasné-sur-Illet	Mairie, Salle des Moissons, stade de football, RD 106 (direction Liffré)

Violences

Enfance en danger (protection des mineurs)	119
Violences conjugales	3919
Maltraitance envers les personnes âgées ou handicapées	3977
Harcèlement scolaire	3020
Urgences domestiques	
Vétérinaire de garde (24h/24, 7j/7, appel gratuit)	3115
Fuite d'eau	02 78 51 80 09
Urgence électrique	09 72 67 50 35

Pour le prochain numéro, commerçants, artisans, professions libérales, professionnels de santé, faites-vous connaître auprès de la mairie.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHÉ

Tu as entre 16 et 18 ans ?
Tu habites à Chasné sur Illet ?
Gagne de l'argent de poche en rendant service à ta commune pendant les grandes vacances

3H = 15€

Dossier de candidature à retirer en mairie ou www.chasnesurillet.fr
Déposes ton dossier en mairie avant le 30 mai 2026 à 12h00

Chasné sur Illet

TÉLÉCHARGEZ **PanneauPocket**
POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE MA COMMUNE

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 - 18h00
Mardi : Fermé
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Jeudi / Vendredi : 9h00 - 12h30
Samedi : 9h00 - 12h00 (le 1^{er} samedi du mois)

www.chasnesurillet.fr